



ENGAGEMENT DE REDEVANCE SPECIALE
POUR LA GESTION DES DECHETS ASSIMILES AUX DECHETS MENAGERS



Merci de bien vouloir renvoyer le présent document complété et signé par mail ou par courrier :

⇒ Par mail à redevance.speciale@eurometropolemetz.eu

⇒ Par courrier à l'adresse suivante :

EUROMETROPOLE DE METZ – Direction de la Gestion des Déchets
Pôle Optimisation Gestion des Déchets
Maison de la Métropole
1 Place du Parlement de Metz – CS 30353
57011 METZ Cedex 1

Références Administratives

Nom de la structure gestionnaire :
Raison sociale :
Adresse :
Téléphone :
Mail Générique :
SIRET (du gestionnaire le cas échéant) :
Code APE (du gestionnaire le cas échéant) :
TVA Intracommunautaire (du gestionnaire le cas échéant) :
Titre et Nom du représentant légal :

Fonction et nom du référent pour la facturation :
Adresse :
Téléphone :
Mail du référent :

Références Collecte des déchets

Nom du site collecté :
Titre et Nom du responsable du site :
Adresse du site collecté :
Téléphone :
Mail du responsable :
Activité principale :
 Entreprise commerciale Entreprise industrielle Etablissement d'enseignement
 Entreprise artisanale Association Autre, précisez
 Entreprise agricole Administration

Nom du référent collecte des déchets :
Fonction :
Téléphone :
Mail du référent :

Adresse de présentation des bacs / bennes :

Spécificités de votre établissement

- **Volume de déchets collectés par semaine :**

DECHETS NON-RECYCLABLES			
x bacs de 180 litres =	litres	x bacs de 360 litres =	litres
x bacs de 240 litres =	litres	x bacs de 660 litres =	litres
Volume hebdomadaire facturé :		litres	
Jours et période de collecte : Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Mercredi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/> Samedi <input type="checkbox"/>			
Matin <input type="checkbox"/> Soir <input type="checkbox"/>			
Nombre de bennes mises à disposition :		0	
DECHETS RECYCLABLES			
x bacs de 180 litres =	litres	x bacs de 360 litres =	litres
x bacs de 240 litres =	litres	x bacs de 660 litres =	litres
Volume hebdomadaire facturé :		litres	
Jours et période de collecte : Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Mercredi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/> Samedi <input type="checkbox"/>			
Matin <input type="checkbox"/> Soir <input type="checkbox"/>			
Volume total hebdomadaire facturé :		litres	

- **Hébergements permanents** (structures médicales ou internats) : Non Oui
Si oui, nombre de lits occupés : Joindre une attestation justifiant votre capacité d'hébergements avant le 31 décembre de l'année N-1
- **Période de fermeture pour les établissements scolaires** (vacances scolaire, congés estival) : Non Oui
Si oui, nombre de semaines et période à spécifier :
- **Collecte sur domaine privé** (parking, voie de circulation privée) :
Déchets non-recyclables : Non Oui Déchets recyclables : Non Oui
- **Paiement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** : Non Oui
Si oui, joindre un justificatif (avis d'imposition de la Taxe Foncière ou relevé des charges locatives) avant le 31 mars de l'année N. En cas d'absence de justificatif, aucune déduction ne pourra être faite.
- **Information et Libertés** : Les informations recueillies par la Direction de la Gestion des Déchets font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer la redevance spéciale. Les données sont conservées pendant la durée de la prestation et à usage interne. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, et aux informations qui vous concernent, en vous adressant à dpo@metzmetropole.fr.

La signature du présent document vaut acceptation du règlement de Redevance Spéciale en vigueur.

Il est rappelé que le redevable est tenu d'informer l'Eurométropole de Metz dans les plus brefs délais de tout changement relatif aux renseignements figurant dans la présente fiche, notamment pour permettre toute communication d'une éventuelle modification des tarifs.

Ceux-ci sont consultables à tout moment via le site Internet de l'Eurométropole ou par affichage situé au siège de l'Eurométropole.

L'engagement prend effet le ____ / ____ / ____ *(partie réservée à l'Eurométropole).*

Fait à

Le

Cachet et signature